

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 18 février 2022,
Secrétaire de séance : Philippe SANSAMAT,

Etaient présents 47 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Frédéric PAULY suppléant de Jean SARASOLA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à André BERNOS, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Bernard UTHURRY, Jean-Maurice CABANNES à Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Muriel BIOT, Marie Annie FOURNIER, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220224-09-SET-

**AGRANDISSEMENT ET AMELIORATION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE :
PLAN DE FINANCEMENT**

Mme SAOUTER rappelle que construite en 2005, l'Aire de Grand Passage (AGP) située à Précilhon ne répond plus correctement au besoin, ni en termes de places disponibles vis-à-vis des arrivées habituelles tous les ans, ni au niveau des fonctionnalités et des usages.

Le projet d'amélioration et de sécurisation de l'aire de grand passage consiste à :

- Augmenter sa capacité d'accueil dans l'emprise actuelle de la parcelle (d'une superficie d'environ 1.5 hectares), pour permettre un accueil serein de 70 caravanes. Cela nécessitera d'aménager des surfaces actuellement enherbées ou boisées, sur 4 000 m² environ. Les arbres situés sur le pourtour de la parcelle seront conservés et de nouvelles plantations viendront compléter la ceinture végétale,
- Améliorer et sécuriser l'accès à l'aire, par l'aménagement d'une plateforme de retournement à l'entrée du site (cela facilitera la circulation des caravanes et des camions du SICTOM pour la collecte des déchets) et par la mise en place d'une barrière adaptée permettant un contrôle d'accès efficient,
- Améliorer les conditions d'accueil et de séjour des gens du voyage, grâce à l'installation de nouveaux dispositifs de distribution d'eau et d'électricité, d'un éclairage public, et l'aménagement d'un nouveau bloc sanitaire adapté.

Portant une politique ambitieuse de transition écologique et énergétique, la CCHB veut faire de cette opération un exemple en prenant en compte le bilan carbone de l'opération. D'une part, les matériaux qui seront extraits (bois, tourbe) seront revalorisés au mieux et localement, et d'autre part, nous utiliserons des déchets inertes valorisés pour réaliser la sous-couche des nouvelles surfaces de stationnement.

Vu ces objectifs et engagements environnementaux, ce chantier a récemment été retenu pour bénéficier des subventions européennes POCTEFA RCDiGreen – opération visant la valorisation des déchets inertes et initiée par le SICTOM en 2019.

Eu égard au calendrier du POCTEFA, les travaux, d'une durée de 2 mois maximum, devront démarrer courant mars 2022.

Le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL assure la maîtrise d'œuvre de cette opération. Une grande partie des travaux de l'opération pouvant être réalisés dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2021-2025 (groupement Laborde / Eurovia), le coût global prévisionnel de l'opération s'établit à 316 840 € HT, réparti comme suit :

N° d'ordre	DESIGNATION	COUT (€)	
	CHAPITRE 1 - INSTALLATION DE CHANTIER ET REPLIEMENT		2 900,00 €
	CHAPITRE 2 - TRAVAUX PREPARATOIRES		26 000,00 €
	CHAPITRE 3 - TERRASSEMENTS		43 000,00 €
	CHAPITRE 4 - BORDURES ET CANIVEAUX		3 000,00 €
	CHAPITRE 5 - MATERIAUX DE CHAUSSEES, ACCOTEMENTS ET TROTTOIRS		100 000,00 €
	CHAPITRE 6 - TRAVAUX DIVERS		22 000,00 €
	CHAPITRE 7 - ASSAINISSEMENT		3 500,00 €
	CHAPITRE 9 - RESEAUX SECS		25 000,00 €
	CHAPITRE 10 - ESPACES VERTS		2 300,00 €
	CHAPITRE 11 - SIGNALISATION / MOBILIER		10 300,00 €
	CHAPITRE 12 - PRESTATIONS DIVERSES		3 500,00 €
	CHAPITRE 13 - ELECTRICITE		30 000,00 €
	CHAPITRE 14 - RENOVATION BATIMENT EXISTANT		20 000,00 €
	CHAPITRE 15 - ETUDE ET MAITRISE D'ŒUVRE		25 340,00 €
		TOTAL H.T	316 840,00 €
		TVA 20,00 %	63 368,00 €
		TOTAL T.T.C	380 208,00 €

Le plan de financement serait le suivant :

○ FOND ^S EUROPÉEN (POCTEFA)	65 000 €	
○ ETAT (DETR)	158 420 €	(50 %)
○ Autofinancement :	93 420 €	

○ Total HT :	316 840 €	

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projets DETR et DSIL,
- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

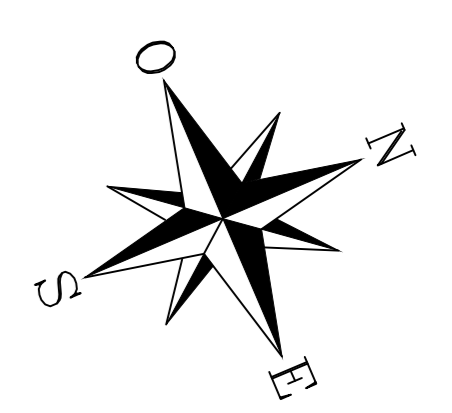
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 février 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY



LEGENDE :

- Zone déjà empierrée
- Ancienne voie
- Zone à empierrer
- Emplacement des futures bornes (Elec+eau)
- Lampadaire
- Arbres existants conservés
- Nouveaux arbres et arbustes

Département des Pyrénées-Atlantiques
 Communauté de Communes du Haut Béarn

N°	DATES	OBJET
A	01/12/2021	établissement du plan
B	03/01/2022	modifications projet
C	07/02/2022	modifications projet
D		
E		
F		
G		

21 A 83 Agrandissement et amélioration de l'aire de grand passage du Gabarn
 Ind. c
 02/22 ETUDE
 DETR / DSIL Ech : 1/200

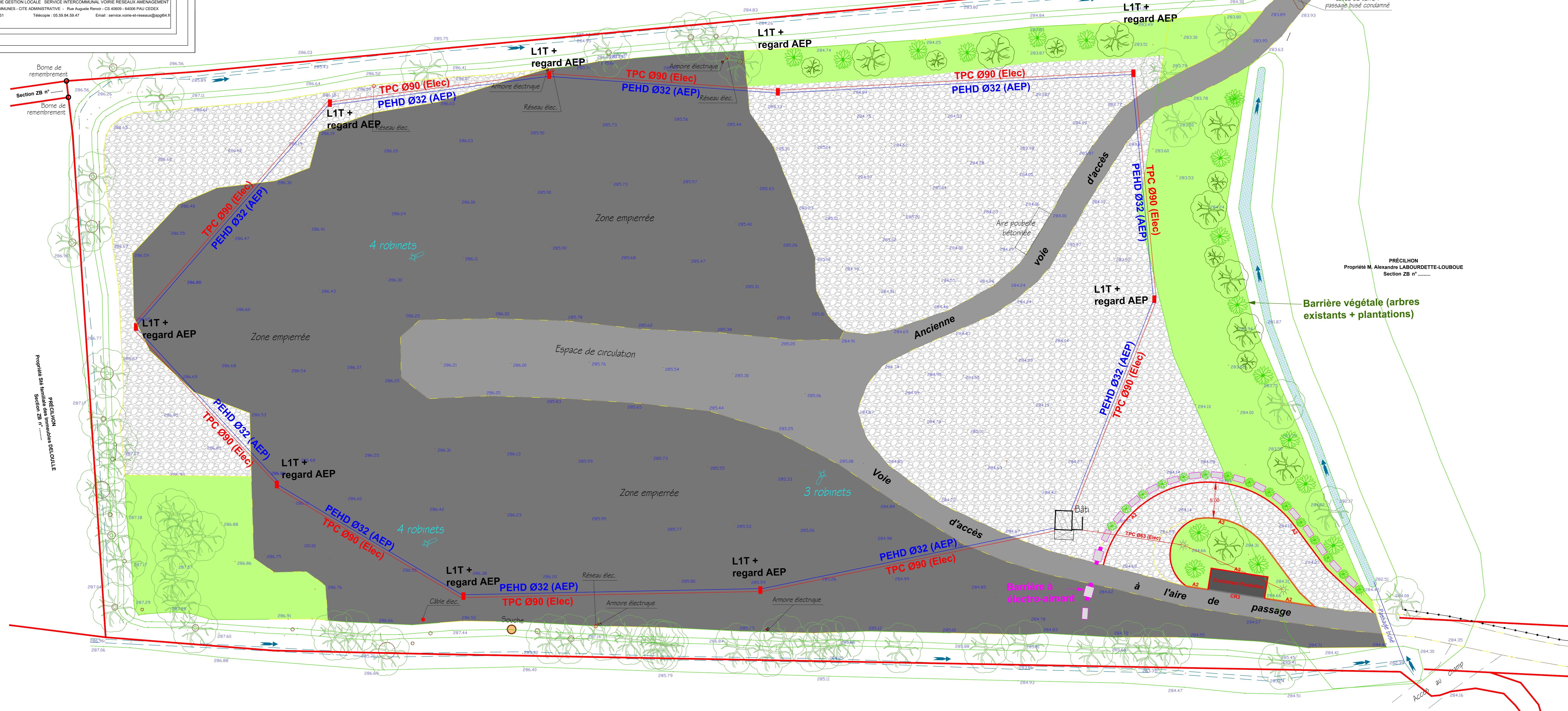
AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT
 MAISON DES COMMUNES - CITE ADMINISTRATIVE - Rue Auguste Renoir - CS 40009 - 64009 PAU CEDEX
 Téléphone : 05 59 99 35 61 Télécopie : 05 59 94 59 47 Email : service.voierie@ccgahb.fr

PRÉCILHON
 Propriété M. Pierre LAFFORE
 Section ZB n°

Livée de terre : passage usé condamné

PRÉCILHON
 Propriété M. Alexandre LABOURDETTE-LOUBOUÉ
 Section ZB n°

Barrière végétale (arbres existants + plantations)



ESCOUT
 Section ZB n°